

Nature de l'acte : 8.5

DECISION N° 2026 157

Mis en ligne le 10.08.26

Transmis le 10.08.26

**SOLLICITATION DU FONDS D'INITIATIVE ET D'ANIMATION TERRITORIALE (FIAT) DE LA CAF 65
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG TLP SUD)**

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et plus spécifiquement les articles L.2331-4, L.2331-6, et L.2311-7,

Considérant que la Ville de Lourdes porte un projet social de territoire le cadre de la Convention Territoriale Globale TLP Sud,

Considérant que la CTG vise à accompagner des actions qui répondent aux enjeux identifiés dans le cadre du projet social de territoire, en particulier le Forum d'Accès aux Droits et le Passeport du civisme,

Considérant que le coût prévisionnel de ces actions est de 2400€ et qu'une subvention de 1920€ peut être sollicitée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales 65 dans le cadre du Fonds d'Initiative et d'Animation Territoriale (FIAT).

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la réalisation de cette opération telle que décrite ci-dessus,

ARTICLE 2 : De solliciter une subvention auprès de la CAF 65 d'un montant de 1920€ dans le cadre du FIAT.

ARTICLE 3 : D'entreprendre toute démarche et à signer tous actes et documents découlant de la présente décision.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 6/08/2026
Le Maire empêché
Pour
Le Premier Adjoint
Stéphane PEYRAS
Thierry LAVIT

